

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 23 mars 2020 à 18 h 30, par conférence téléphonique, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire  
Monsieur le conseiller, Jonathan Paris  
Monsieur le conseiller, Claude Bérard  
Monsieur le conseiller, Steve Hamel  
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon  
Monsieur le conseiller, André Gosselin  
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur François Handfield, directeur général et greffier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. REPORT DES VERSEMENTS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020 DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES
5. ATTRIBUTION DE CONTRAT CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PATAUGEOIRE AU PARC PIERRE-EUCHER-CORMIER, APPEL D'OFFRES 2020-LOI-01
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

---

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

Compte tenu des consignes gouvernementales émises le 15 mars 2020 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les précautions à prendre pour éviter la propagation du COVID-19, le conseil municipal est autorisé à tenir les séances ordinaires et extraordinaires par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

2020-03-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris  
Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-03-089

REPORT DES VERSEMENTS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020 DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

---

Considérant que le règlement 1185-2019 concernant l'imposition des taxes pour l'année 2020 prévoit à l'article 11, 6 versements pour le paiement du compte de taxes;

Considérant les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en repoussant l'échéance des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> versements.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard  
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

Que le 2<sup>e</sup> versement du paiement du compte de taxes prévu le 24 avril 2020, soit reporté au 26 juin 2020.

Que le 3<sup>e</sup> versement du paiement du compte de taxes prévu le 25 mai 2020, soit reporté au 24 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-03-090

ATTRIBUTION DE CONTRAT CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PATAUGEOIRE AU PARC PIERRE-EUCHER-CORMIER, APPEL D'OFFRES 2020-LOI-01

---

Considérant l'appel d'offres 2020-LOI-01 publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 7 février 2020 pour le réaménagement de l'espace pataugeoire au parc Pierre-Eucher-Cormier et dont l'ouverture s'est faite le 3 mars 2020;

Considérant les soumissions reçues, incluant les taxes :

Construction Bugère inc. :	457 800,00 \$
Excavation ESM inc. :	461 740,74 \$
Les entreprises Daniel Brûlé Inc. (Piscine EDB) :	374 488,49 \$
Ciment projeté et Piscine Orléans inc. :	331 051,89 \$

Considérant l'analyse de la soumission faite par l'administration de la Ville et la recommandation positive datée du 10 mars 2020 de madame Audrey-Anne Chevigny Lépine, chef de la Division parcs et bâtiment et responsable du projet.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel  
Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'attribuer le contrat de réaménagement de l'espace pataugeoire au parc Pierre-Eucher-Cormier, appel d'offres 2020-LOI-01, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Ciment projeté et Piscine Orléans inc. au montant de 331 051,89 \$ incluant les taxes.

Que l'attribution de contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 1191-2020 par le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil s'étant réuni par conférence téléphonique, aucun citoyen n'est présent pour la séance extraordinaire.

2020-03-091

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Advenant 18 h 40;

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Maud Allaire,  
Mairesse

---

François Handfield,  
Directeur général et greffier

Non adopté par le conseil